



Conseil Municipal : séance du 18 février 2015

Registre des délibérations

L'an deux mille quinze le mercredi 18 février, le Conseil Municipal de Varennes sur Loire s'est réuni à 20 heures 30 au nombre prescrit par la Loi, sur la convocation et sous la présidence de Gilles TALLUAU, Maire.

Conseillers
En exercice : 19
Présents : 18
Pouvoirs :
Votants : 18
Absents :
Date de convocation
13 février 2015

Étaient présents : Sylvie BELLANGER, Michel LAMAND, Alain LECHAT, Christine JOUSSELIN, Adjoint
Yves MABILEAU, Christiane LANGE, Jean-luc JOULIN, Sophie GEGU, Eric JAMET, Valérie COULBARY, Murielle CHAPU, Julie PEARSON, Michel LECHAT, Martine NAYS, Brigitte SAINT-CAST, Ralph MILLERAND, David CHEVALLIER

Excusé : François BERNARD

Absent :

Secrétaire de séance : Ralph MILLERAND

Les comptes-rendus des séances du 21 janvier et du 28 janvier sont adoptés.

INTERCOMMUNALITE

Collège des Maires : les Maires se sont réunis le 5 février 2015. Il a été évoqué lors de cette réunion, le mécontentement des élus concernant la révocation des délégués communautaires, et en on fait part au du Sous-Préfet.

- **Anjou Cœur de Ville :** M. Jackie Goulet doit nous proposer des dates pour venir présenter le projet Cœur de Ville au Conseil Municipal qui consiste à revitaliser les centre bourgs. Ce projet sera porté par Saumur Agglo qui a mandaté la SODEMEL pour piloter ce projet.
- **PLUI compétence Agglo :** (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)
Une révision du PLU est à prévoir afin de se mettre en conformité avec le SCOT (Schéma de Cohésion et d'Organisation Territoriale). En outre l'Etat pourrait obliger les Communautés d'Agglomération à prendre cette compétence à leur charge. Le PLUI devra être cohérent et intégrer différents facteurs économiques, sociaux.....

SMGS (Syndicat Mixte du Grand Saumurois)

- **Initiative Anjou** permet d'accompagner les entrepreneurs dans leur projet, dans leurs démarches de création, de reprise et de développement d'entreprises en proposant des prêts à taux 0%.
- **Dispositif ORAC :** cette organisation aide les entreprises à mener leur projet à bout en leur octroyant des subventions.
- **ADS (Autorisation des Droits du Sol) :** M. le Maire rappelle qu'à partir du 1^{er} juillet 2015, les actes d'urbanisme ne seront plus traités par la DDT Saumur. Le SMGS devrait prendre cette compétence à sa charge, en recrutant deux personnes (1 ETP et ½ ETP). Le coût de ce service serait de 0.50€ par habitant et par an pour les communes et de 100€ par dossier à instruire.

D20150218-01- SA SLD Recomposition du Conseil Communautaire de Saumur Loire Développement

VU l'arrêté préfectoral n° 2015016-0003 du 16 janvier 2015, lu par Monsieur le Maire au conseil municipal du 21 janvier 2015 et concernant la recomposition du conseil communautaire (nombre et répartition par commune des sièges de conseiller communautaire) ;

CONSIDERANT que pour les communes qui ont perdu un siège, les représentants de la commune sont élus par le conseil municipal parmi les conseillers communautaires sortants au scrutin de liste à un tour. Toutefois, il n'y a pas lieu à scrutin de liste dans ces communes puisqu'elles ne disposent plus que d'un seul siège de conseiller communautaire.

Donc, il y a lieu de procéder à l'élection du conseiller communautaire puis de l'élection du suppléant.

CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES SORTANTS :

Monsieur TALLUAU Gilles

Madame BELLANGER Sylvie

Les communes ne disposant que d'un siège procèdent également à l'élection d'un suppléant.

I) ELECTION DU CONSEILLER

Monsieur TALLUAU Gilles, candidat, ayant obtenu par vote à bulletin secret (18 voix), est proclamé conseiller communautaire.

II) ELECTION DU SUPPLEANT

Madame BELLANGER Sylvie, candidate, ayant obtenu par vote à bulletin secret (18 voix), est proclamé conseillère communautaire suppléante.

D20150218-02 Avenant n°3 convention relative à l'adhésion au réseau des bibliothèques Saumur Agglo

VU la délibération du 19 novembre 2014 autorisant à l'unanimité l'application de nouveaux tarifs à compter du 1^{er} janvier 2015 ;

VU la délibération n°2014/201 DC du Conseil Communautaire du jeudi 11 décembre 2014 ;

Monsieur le Maire donne lecture de l'avenant n° 3 au schéma de développement de la lecture Publique 2006-2014 qui a pour objet de fixer un accord entre la communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement et la commune relatif à la confortation d'un réseau de lecture publique à l'échelle communautaire, et visant à préciser le niveau d'interventions et les obligations de chacune des parties signataires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

➤ AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 au schéma de développement de la lecture publique 2006-2014, convention relative à l'adhésion au réseau des bibliothèques Saumur Agglo.

PREFECTURE

M. le Maire donne lecture d'un courrier reçu de M. le Préfet relatif à l'inconstructibilité dans les zones de dissipation de l'énergie en cas de rupture de la levée (courrier du 22/01/2015) et présente également la carte des zones concernées par cette interdiction.

Une réunion s'est tenu le 4 février dernier avec les services de l'Etat pour présenter l'étude de dangers de la levée de l'Authion, qui en cas de rupture, exposerait à un risque majeur les personnes et les constructions situées à proximité.

✓ Courrier de Monsieur le Préfet François BURDEYRON à Monsieur le Maire

Le 25 novembre dernier, j'ai prescrit la révision du plan de prévention du val d'Authion. Comme cela vous a été présenté, le 10 juillet 2014, à l'occasion de la conférence des acteurs sur la stratégie locale, la détermination des risques d'inondation va s'appuyer sur les nouvelles connaissances issues des études de dangers de la levée de l'Authion et d'un lever topographique de l'IGN.

Lors de cette réunion, les services de la DDT et de la DREAL de bassin vous ont expliqué les probabilités et les conséquences d'une rupture de la levée sur les constructions situées à proximité. En 2008, une étude de la DREAL de bassin, sur la base d'une analyse géo-morphologique de 107 brèches, a identifié une zone de dissipation d'énergie où les constructions situées à moins de 500 mètres seraient détruites. Dans l'attente d'études plus spécifiques, le SDAGE 2010-2015 demande que ce risque de rupture soit pris en compte dans l'aménagement du territoire. Il instaure, au droit des digues, sur une largeur de 100 m par mètre de hauteur de la digue, une zone où toute nouvelle construction doit être interdite.

Pour ne pas augmenter les risques auxquels votre territoire est exposé et dans l'intérêt de la sécurité des personnes, je vous demande de refuser toute nouvelle construction dans le périmètre de cette zone de dangers. Il s'agit là d'une mesure conservatoire prise dans l'attente de disposer d'éléments de connaissance plus précis.

Pour l'application de cette décision, vous trouverez, ci-joint, la carte de délimitation de la zone de dissipation d'énergie sur votre territoire.

COMMISSIONS COMMUNALES

M. le Maire donne lecture du compte rendu des résultats des élections des Vice-président des différentes commissions communales qui ont eu lieu le 28 janvier 2015.

PERSONNEL

D20150218-03- Ouverture de Postes Avancement de Grades

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à [l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984](#), les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année.

Le Maire propose à l'assemblée, la création de :

- 6 emplois d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe, à temps complet
- 1 emploi d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe, à temps complet,
- 1 emploi d'ATSEM Principal de 2^{ème} classe, à temps complet,
- 1 emploi d'Attaché, à temps complet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter à l'unanimité la création d'emplois ainsi proposés à compter du 1^{er} mars 2015.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

ENFANCE

TAP : M. le MAIRE fait lecture d'un courrier du Ministre de l'éducation nationale confirmant le maintien des aides pour l'année scolaire 2015/2016 dès lors qu'est établi au niveau communal ou intercommunal un Projet Educatif Territorial (PEDT).

✓ **Courrier de Monsieur le Ministre de l'Education Nationale à Monsieur le Maire**

Comme vous le savez, à l'occasion du 97^{ème} congrès des maires de France, le Premier ministre s'est engagé à pérenniser le fonds mis en place par l'Etat en 2013 pour soutenir les initiatives prises par les communes en faveur de l'organisation d'activités périscolaires. Inscrit dans l'article 96 de la loi de finances pour 2015, publiée le 30 décembre 2014, cet engagement est donc désormais concrétisé et le fonds d'amorçage devenu fonds de soutien pérenne à l'organisation des activités périscolaires.

Cette décision, que vous aviez été nombreux à solliciter, manifeste la volonté du Gouvernement d'accompagner dans la durée l'engagement dont vous avez fait preuve pour mettre en œuvre, aux côtés des enseignants, des inspecteurs de l'éducation nationale et des personnels du ministère chargé de la jeunesse et de l'éducation populaire, cette réforme des rythmes éducatifs. Il s'agit d'un levier efficace au service de la réussite scolaire, de la réduction des inégalités sociales et éducatives et du bien-être des enfants.

Dès 2014, toutes les communes ayant mis en œuvre la réforme ont pu bénéficier de l'aide financière de l'Etat sous la forme d'un acompte d'1/3 de l'aide totale prévue pour l'année scolaire 2014-2015. Ce sont ainsi près de 125 millions d'euros qui ont déjà été versés par l'Etat pour cette année scolaire et ce seront au final près de 400 millions d'euros qui seront versés aux communes et intercommunalités compétentes. Concrètement, le solde de l'aide que vous avez perçue vous sera versé au printemps, conformément aux textes en vigueur.

En accord avec les associations d'élus qui vous représentent au niveau national, nous avons également aménagé les textes réglementaires existants pour adapter la réglementation des accueils périscolaires et faciliter le recrutement d'animateurs dont nous savons qu'il peut encore ici ou là être difficile. La CNAF a, elle aussi, simplifié depuis la rentrée 2014, son dispositif d'aide et d'accompagnement pour le rendre plus accessible aux communes. Son engagement financier est lui aussi considérable et mérite d'être souligné.

A partir de l'année scolaire 2015-2016, le nouveau dispositif prévu par la loi de finances garantit le maintien de l'aide à son niveau actuel dès lors qu'est établi au niveau communal ou intercommunal un projet éducatif territorial (PEDT).

Il ne s'agit évidemment pas d'une mesure d'économie puisque les moyens prévus pour 2014-2015 sont reconduits.

.../...

Conseil d'Ecole :

Christine JOUSSELIN indique que l'effectif de l'Ecole est en hausse avec 172 élèves inscrits. Un exercice incendie a eu lieu et s'est bien déroulé ; le prochain aura lieu en fin d'année pendant la sieste des petits. Il a été évoqué le fait que les parents pourraient participer financièrement (cotisations...) en début d'année pour les différentes activités financées par la coopération scolaire.

Ralph MILLERAND indique qu'il serait souhaitable que les professeurs, les agents municipaux et les parents accompagnateurs lors des sorties dans Varennes portent gilet fluorescent pour éviter tout accident.

Sophie GEGU informe qu'un courrier accompagné d'un brassard fluorescent à été adressé à chaque enfant empruntant le car scolaire afin sécuriser le trajet maison-arrêt de bus.

BUDGET 2015

D20150218-04- VOTE des SUBVENTIONS 2015

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les montants des subventions aux **Associations** suivantes :

Association	Montant	Association	Montant
ADMR Allonnes	2 200	GROUP. Protection des Cultures de Varennes	450
AMIS DE L'ORGUE	250	S.P.A Autonome du Maine et Loire	580
AREGHAT	50	ASCC (Sauvegarde Chapelles Calvaires de l'Anjou)	20
ONEA Omnibad Nord Est Anjou	820	USV TENNIS	1 400
CHŒUR A CŒUR Chorale	700	MUSIC'A VARENNES	3 000
CO-LIBRIS Bibliothèque	2 260	USEP du canton d'Allonnes	428
COMITÉ DES FÊTES	1 700	FRANCAS 49	7 504
ESVV (Entente Sportive Varennes Villebernier)	3 200	ESPACE VIE SOCIALE	1 118
TOTAL de 25 680 €			

Il est rappelé que pour l'Association VIVADO, une subvention d'un montant de 21 165 € a été voté le 21/01/2015.
Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2015 pour un TOTAL de **46 845 €**.

D20150218-05-AMORTISSEMENTS Chapitre 204

Vu l'article R2321-1 du Code Général des Collectivités Locales ;

Extrait «... Les subventions d'équipement versées, qui sont amorties sur une durée maximale de cinq ans lorsque la subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études.... Une assemblée délibérante peut fixer un seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur ou dont la consommation est très rapide s'amortissent sur un an. La délibération correspondante est transmise au receveur municipal et ne peut être modifiée au cours d'un même exercice budgétaire... »

Sur proposition du Maire, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE d'amortir les travaux payés en 2014 imputés au chapitre 204 de la façon suivante :

compte	date	objet	BD	MDT	Montant à amortir	2015	2016	2017	2018	2019
2041581	20/03/2014	SIEML FC Rue de l'Harmonie	14	204	1 429.13	1 429.13				
20421	02/12/2014	SIEML Effacement réseau	60	840	54 521.77	10 904.77	10 905.00	10 904.00	10 904.00	10 904.00

Investissement TTC avant vote du budget (cadre de la délibération du 21/01/2015)

- Imprimante école..... 269,52
- Abris bus du Pigeonnier et Trois Maillet.... 904,12
- Sèche-Linge de la cantine :499,99

PROJETS D'INVESTISSEMENT 2015

Monsieur le Maire, Gilles TALLUAU a présenté la liste des investissements 2015 étudiée le 12/02/2015 par la Commission Budget. Ces projets d'investissements, qui ont fait l'objet d'un débat, seront soumis au prochain vote du budget 2015 pour un montant total de 207 700 €

L'estimation de ces dépenses TTC s'élève à 207 700 € soit :

- 7 300 au chapitre 20 (frais d'étude)
- 8 000 au chapitre 204 (subventions aux organismes privés)
- 192 400 au chapitre 21

Les restes à réaliser s'élèvent à 111 035 € soit :

- 106 000 au chapitre 2014
- 5 035 au chapitre 21 (dont 1400 à l'opération 34)

Les remboursements du capital des emprunts (chapitre 16) sont estimés à 85 000 € et que les amortissements s'élèveront à 12 500 €.

Projet Loire Chavigny

M. le Maire a présenté l'étude réalisée par le C.A.U.E. et l'estimation prévisionnelle des travaux relatifs à l'aménagement urbain de la place de Chavigny. Des modifications devront être apportées en ce qui concerne l'emplacement des places de parking, des toilettes publiques, etc....

M. le Maire indique qu'un appel d'offre sera réalisé auprès de bureaux d'études pour demander un devis afin de programmer un phasage de cette opération.

Espaces Verts : commission du 11/02/2015

Les plantations autour de la citerne de stockage du gaz vont être effectuées.

Le traitement contre le tigre du platane est programmé.

Les pallox servant de jardinières dans la cour de l'école étant en mauvais état, ils seront remplacés par quelques bacs actuellement sur la place du Jeu de Paume.

Diagnostic du chauffage de l'Ecole

Une étude comparative de consommation d'énergie pour le chauffage de l'école a été présentée. Cette étude montre qu'en utilisant une chaudière gaz à condensation, une économie de 20% pourrait être faite représentant 4212€ par an. Il est décidé de l'inscrire aux investissements 2015 qui seront proposés au vote lors du prochain Conseil Municipal.

SIEML

M. le Maire indique qu'il a refusé une nouvelle fois la demande de raccordement au réseau de Distribution Publique d'Electricité concernant un projet situé à la Boire Gillet.

QUESTIONS DIVERSES

CCAS : le CCAS se réunira le mercredi 18 mars 2015 à 18h30.

Vote du Budget : le vote du budget aura lieu le mardi 31 mars 2015 à 19h.

Elections : Il a été décidé de mettre à disposition à titre gratuit la salle du Centre culturel à tous les candidats aux élections départementales des 22 et 29 mars 2015.

SAIP : la sirène sonnera tous les 1^{er} mercredi de chaque mois à midi (1 séquence de 5 fois).

Association santé environnement (serres illégales) : M. le Maire donne lecture d'un courrier reçu de l'Association santé environnement concernant la construction de serres illégales sur le territoire de la commune.

La séance est levée à 00h15